

médicaux a été différée. Je suis prêt à croire le gouvernement sur parole lorsqu'il soutient qu'il existe des raisons suffisantes pour le différer, mais je suis plutôt renversé par le fait que ce qu'on a promis dans ce sens a eu des effets très graves sur la pensée de certaines gens, surtout en période électorale. Je me rappelle particulièrement l'expérience de ma propre province où l'on a tenu des élections générales cet été, alors que l'assurance frais médicaux a fait l'objet d'une publicité tapageuse. Je suis fermement convaincu que cela a beaucoup influé sur les électeurs; à cause, notamment, de leur foi en l'établissement du régime d'assurance en question, ils ont élu un gouvernement libéral dans l'Île du Prince-Édouard.

En outre, il est assez intéressant de remarquer qu'après la promulgation des résultats de ces élections le premier ministre (le très hon. M. Pearson) a dit aux habitants de l'Île du Prince-Édouard que l'assurance frais médicaux entrerait en vigueur. Il revenait d'un voyage à Terre-Neuve et avait décidé de se rendre à Summerside pour féliciter le nouveau premier ministre libéral. Pendant sa conversation avec M. Campbell, je crois savoir qu'il a dit ceci: Nous ne pouvons rester longtemps, car nous sommes pressés de rentrer à Ottawa pour présenter l'assurance frais médicaux ce soir. C'était le 13 juillet, mais il semble que «ce soir» veut dire le 1^{er} juillet 1968.

De plus, il est assez étonnant que le gouvernement et le ministre n'aient pas consulté davantage l'Association médicale canadienne avant de présenter le projet de loi en vue de la deuxième lecture. Je crois savoir que le ministre avait promis à son Bureau de le faire. L'Association a demandé une telle conférence quelques jours seulement avant la présentation du bill, et elle a été fixée au 17 octobre.

Je le dis avec force: je crois aux principes du programme d'assurance frais médicaux et il est extrêmement injuste d'un député notamment du député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) d'insinuer que, parce que ceux de mon parti se lèvent pour proposer ce que nous estimons être des améliorations au projet de loi, nous sommes adversaires de ce programme. Parce que nous proposons des améliorations au projet de loi, ne nous range pas nécessairement parmi ses adversaires.

Je suis partisan des principes qui sont à la base de l'assurance frais médicaux parce que, à mon avis, dans l'intérêt public, les soins médicaux devraient être fournis à tous les Canadiens. Toutefois, je ne puis entériner le manque de souplesse des conditions d'admis-

sion exposés dans le projet de loi dont nous sommes saisis.

J'ai été frappé par la déclaration d'un ancien président de la Chambre de commerce de London, en Ontario, et j'aimerais répéter ici ce qu'il a dit:

Une plus grande souplesse de la part du gouvernement fédéral dans sa manière d'envisager le programme d'assurance frais médicaux permettrait aux provinces de mettre au point des programmes mieux adaptés aux besoins particuliers de leurs habitants.

Cela semble bien résumer la situation. Il doit y avoir un moyen d'aborder le problème de manière plus rationnelle afin de permettre aux provinces de décider de la forme du programme qu'elles désirent mettre sur pied. Cela est particulièrement important dans le cas des provinces qui estiment que leurs moyens ne leur permettent pas pour le moment d'adopter un programme applicable à tous leurs habitants. Le ministre a reconnu l'existence de cette difficulté lorsqu'il s'est adressé à la Chambre le 12 juillet 1966, comme en fait foi la page 7546 du Hansard. Il disait alors:

Toutefois, les provinces n'ont pas toutes les mêmes possibilités financières de se charger de régimes de ce genre ou de faire face aux frais de régimes destinés à toute leur population. Voilà pourquoi, même si le Canada constitue un seul pays, le Canadien habitant une province peut être nettement désavantagé par rapport au Canadien qui habite dans une autre.

Cela évoque la situation exacte où se trouve ma province, à l'heure actuelle, en ce qui concerne l'assurance frais médicaux. Dans la mesure où je puis les estimer, les frais d'un programme d'assurance frais médicaux mis en œuvre dans l'Île du Prince-Édouard, fondés sur les exigences formulées dans le bill, s'élèveraient à un million et demi de dollars. Cette somme devrait provenir des habitants de la province dont le revenu par habitant est le plus bas de toutes les provinces canadiennes.

J'ai sous les yeux un rapport du Conseil économique du Canada qui devrait donner aux députés une idée des problèmes qu'il nous faut résoudre dans les provinces atlantiques. Cette étude révèle que la moyenne des revenus du travail, par habitant, dans la région de l'Atlantique est de 34 p. 100 inférieure à la moyenne nationale, de 47 p. 100 inférieure à la moyenne de la Colombie-Britannique et, ce qui est renversant, de 52 p. 100 inférieure à celle de l'Ontario.

Exprimés en dollars, ces pourcentages signifient que tandis que les employés des provinces atlantiques touchent un revenu annuel de \$3,033, la moyenne nationale est de \$3,810. Dans l'Île du Prince-Édouard, la situation est encore plus grave, car la moyenne de salaire hebdomadaire est de \$63.06 par comparaison avec la moyenne nationale de \$93.51. Par conséquent, notre province peut-elle s'en-